

**1-Demandeur :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse (Rivière-à-Pierre) \_\_\_\_\_

Téléphone : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**2-Modèle et marque :** \_\_\_\_\_

Immatriculation : \_\_\_\_\_ Couleur : \_\_\_\_\_

**3-Localisation :**

Veillez indiquer la localisation de la roulotte incluant les distances avec les lignes du lot, le bâtiment principal et la rive (si applicable).



À noter : Il doit y avoir un bâtiment principal sur la propriété. Dans tous les cas, il est interdit d'agrandir ou de transformer une roulotte ou un véhicule récréatif de manière à en augmenter la superficie au sol ou en modifier son architecture extérieure. Il est également interdit d'en modifier l'utilisation pour en faire un bâtiment permanent, une résidence principale ou un chalet de villégiature. Une roulotte entreposée ne peut pas être utilisée et doit demeurer sur ses roues. Elle doit être localisée à l'extérieur de la rive et à un minimum de 1.5 m de la ligne latérale et à l'extérieur de la marge avant. (pour plus d'information : 418-323-2112 poste 24)

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_